



**MÉDIATHÈQUE DE LUYNES**  
**Annexe au règlement intérieur**  
**Charte pour l'utilisation des postes publics et d'internet**

**L'accès internet à la Médiathèque de Luynes a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers et de permettre à un public le plus large possible de s'appropriier et d'utiliser ces nouvelles technologies de recherche d'informations et de communication.**

**CONDITIONS D'ACCES**

**Art 1 :** L'utilisation des postes publics multimédias est gratuite et ouverte à tous les usagers aux horaires d'ouverture de la Médiathèque. L'espace multimédia peut être occasionnellement fermé au public lors d'ateliers de formation ou d'accueil de groupes.

**Art 2 :** Les postes publics sont en accès libre sur présentation à l'accueil d'une pièce d'identité ou de la carte d'adhérent à la Médiathèque. L'utilisateur doit informer le personnel de la médiathèque de son souhait d'utiliser les postes informatiques et signaler son départ. Conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la Médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion.

**Art 3 :** L'utilisateur devra respecter le temps de consultation qui lui est imparti (deux heures par jour et par personne). Les postes internet ne peuvent accueillir plus de deux personnes à la fois. Pour la consultation du catalogue de la Médiathèque, les usagers disposent d'un poste dédié.

**Art 4 :** Les usagers mineurs devront fournir une autorisation parentale leur donnant le droit de consulter Internet en autonomie. Les jeunes de moins de 13 ans devront être impérativement accompagnés d'un adulte.

**CONDITIONS D'UTILISATION**

**Art 5 :** La consultation d'internet est prioritairement réservée à la recherche d'informations, à l'accès au portail de la Médiathèque, au catalogue en ligne, aux ressources numériques, et à l'accès à des services administratifs en ligne. Une personne ne l'utilisant pas à ces fins peut donc se voir céder sa place.

L'utilisation des groupes de discussion (chat), messageries msn, forums de discussions, réseaux sociaux, ainsi que toutes créations de pages webs sont possibles et reste de la responsabilité de l'utilisateur. Le

téléchargement de données et de documents est permis. L'utilisation des messageries électroniques en ligne est également permise.

**Art 6 :** L'utilisation du commerce en ligne est interdite. La médiathèque ne garantit aucune confidentialité et sécurité dans l'utilisation des moyens de paiements (cartes bancaires). Elle décline toute responsabilité dans l'utilisation de tout moyen de paiement. Les jeux en réseau sont interdits.

**Art 7 :** L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française. Sont donc strictement interdits la consultation des sites :

- portant atteinte à la dignité de la personne,
- présentant un caractère pornographique, dégradant, ou pédophile
- incitant à la haine raciale ou à la xénophobie,
- faisant l'apologie du crime et de la violence, de discrimination, du terrorisme, ou de pratiques illégales,
- de nature à porter préjudice à un tiers.

L'utilisateur s'engage à ne pas :

- télécharger ou partager des fichiers illégaux, notamment par l'intermédiaire d'un logiciel P2P (Peer to Peer)
- modifier en quoi que ce soit la configuration des postes informatiques, accéder aux fichiers systèmes, s'introduire dans les outils de configuration des postes,
- installer ses propres logiciels sur les postes de consultation.

Les personnes contrevenant à cette règle peuvent se voir définitivement interdire l'accès à la Médiathèque.

**Art 8 :** L'utilisateur doit respecter le droit de la propriété artistique et intellectuelle. L'utilisateur s'engage à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom, à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation et dans tous les cas à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers.

**Art 9 :** L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel de la Médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne serait pas conforme aux lois en vigueur dans un lieu public, ou qui ne respecterait pas les règles édictées par la présente charte (articles 6, 7 et 8), ou pour toute raison technique (panne ou maintenance). Le personnel de la Médiathèque se réserve le droit de supprimer toutes données contraires aux missions des bibliothèques.

**Art 10 :** L'usager s'engage à ne pas effectuer tout acte assimilé à du piratage ou du vandalisme informatique. Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur. Selon la gravité des faits, l'utilisateur encourra des sanctions.

**Art 11 :** De manière générale, l'utilisateur doit veiller au respect du matériel et signaler au responsable tout dysfonctionnement du matériel informatique.

**Art 12 :** L'apport de CD personnels, de clés USB, ou de disques durs externes est autorisé. Les usagers doivent veiller à assurer la sécurité, la sauvegarde de leurs données personnelles et les effacer du poste à

l'issue de leur session de travail. À chaque redémarrage des postes informatiques, toutes les données stockées sur le disque dur de l'ordinateur seront effacées suite à une restauration automatique du système. La responsabilité de la Médiathèque ne saurait être engagée en cas de problèmes rencontrés relatifs à des données saisies, stockées ou transmises par l'utilisateur.

**Art 13 :** L'impression de documents fait l'objet d'une tarification fixée par le conseil municipal de Luynes.

**Art. 14 :** Les postes informatiques sont équipés d'un logiciel de contrôle parental pour protéger les mineurs et éviter les usages délictueux. Les parents ayant autorisé un mineur de plus de 13 ans à consulter seul Internet l'ont fait en toute connaissance de cause : malgré la vigilance des bibliothécaires, la consultation de sites sensibles reste possible.

**Art. 15 :** La Médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue responsable du contenu des sites et services consultés sur internet, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les usagers et d'une manière générale de toute information consultée par l'utilisateur. L'utilisateur reconnaît également être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de données. L'utilisateur reconnaît être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature (code de carte de crédit, etc.) qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau.

**Art 16 :** Il est recommandé à l'utilisateur d'assurer la protection et la confidentialité de ses données, de ne procéder à l'enregistrement d'aucun identifiant ou mot de passe et de se déconnecter de tout compte personnel (Gmail, Facebook, etc.) avant de quitter son poste.

**Art 17 :** Les utilisateurs doivent se conformer au règlement intérieur de la Médiathèque, affiché dans le bâtiment.

**Art 18 :** Le non respect de cette charte peut entraîner la suspension immédiate de la consultation d'Internet, voire l'interdiction d'usage des postes informatiques.